

MUNICIPALITE
DE
MONTRICHER

Montricher, le 25 août 2026

Au Conseil communal de et à
1147 Montricher

PREAVIS MUNICIPAL N°10/2026

Demande de crédit pour la réfection de la route et l'entretien du trottoir à la rue du Grand Faubourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Dans le cadre des travaux d'entretien routiers courants, la Municipalité souhaite procéder à la réfection de la route (rabotage et pose du revêtement définitif) et l'entretien du trottoir (bordures à changer et réfection du revêtement bitumineux) à la rue du Grand Faubourg (depuis le croisement jusqu'à la sortie du village). Cette intervention vise à remettre en état la route, le trottoir actuellement détérioré, à renforcer la sécurité des usagers qui empruntent ce tronçon et à en faciliter l'entretien notamment en période déneigement.

CONTENU DU PREAVIS

Le présent préavis concerne **une demande de crédit** pour un montant de CHF 96'000.00 TTC (nonante-six mille francs).

ASPECTS ECONOMIQUES

<u>Descriptif</u>	<u>Montants</u>
Devis CAMANDONA n°47189 (route)	CHF 52'431.55 TTC
Devis CAMANDONA n° 47185 (trottoir)	CHF 33'627.40 TTC
Divers et imprévus (environ 10%)	CHF 9'941.05 TTC
<u>TOTAL TTC</u>	<u>CHF 96'000.00 TTC</u>

ASPECT COMPTABLE

Au niveau comptable, cet investissement sera amorti sur une durée de 40 ans conformément aux nouvelles normes MCH2.

Un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire, à hauteur du crédit accordé par le présent préavis, sera effectué afin de constituer un préfinancement spécifiquement affecté à cet investissement.

Le préfinancement sera dissous annuellement dès le début de l'amortissement de l'investissement et sur la même durée que celui-ci, afin de compenser les charges d'amortissement annuelles correspondantes.

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTRICHER

- vu le préavis n° 10/2026 de la Municipalité,
- ouï, les rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc chargées d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'accepter le préavis municipal n° 10/2026 de demande de crédit pour la réfection de la route et l'entretien du trottoir à la rue du Grand Faubourg;**
- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 96'000.00 TTC (nonante-six mille francs) pour la réalisation de ces travaux ;**
- **de financer cette dépense par les fonds propres et les disponibilités financières de la Commune ;**
- **de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet.**
- **d'autoriser la Municipalité à prélever sur la réserve de politique budgétaire, un montant correspondant au crédit accordé, afin de constituer un préfinancement spécifique affecté à cet investissement**
- **de prendre acte que ce préfinancement sera dissous annuellement dès le début de l'amortissement de l'investissement et sur la même durée que celui-ci, afin de compenser les charges d'amortissement annuelles correspondantes.**

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

D. Amez-Droz

La Secrétaire

L. Vacheron

Annexes : devis de l'entreprise CAMADONA, du 28 mai 2026 (2)

Ainsi délibéré et adopté en séance de Municipalité du 25 août 2026

Responsables du préavis : M. Didier Amez-Droz, syndic, et M. Caroly Schopfer, municipal.

COMMUNE DE MONTRICHER
Administration communale
Rue du Bourg 3
1147 MONTRICHER

N/réf. VF/nn

Crissier, le 28 mai 2026

OFFRE N° 47189

Projet : 26-51x Divers travaux

Concerne : Montricher, rue du Grand Faubourg
Réfection de la chaussée en enrobé bitumineux

Total HT			48'502.80
TVA	8.10 %	48'502.80	3'928.75
Total TTC			52'431.55

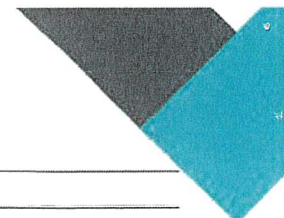
Annexe(s) : Conditions généralesConditions de paiement :
à 30 jours : net
dès la date de facturation
Intérêt de retard : 5 % l'an

La présente offre prend en compte le prix des matériaux qui est pratiqué par nos fournisseurs à ce jour. Le coût des matières premières que nous utilisons fluctuant de manière subite et importante, nous sommes contraints de réserver une hausse correspondante du prix de nos prestations.

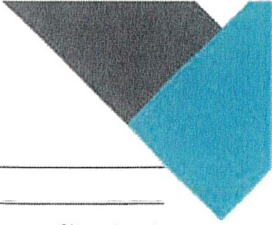
CAMANDONA SA

Pour adjudication des prestations de la présente offre
et approbation des conditions générales ci-annexées :

Timbre, raison sociale, date + signature(s)



Projet:	26-51x	Divers travaux			
Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
1	INSTALLATION				
1.1	Installation de chantier, transfert machines, matériel et outillage, par intervention	gl	1.000	1'910.00	1'910.00
1.2	Installation d'une fraiseuse				
1.2.1	Largeur de travail 50 cm	gl	1.000	705.00	705.00
1.2.2	Largeur de travail 1000/1300/1500 mm	gl	1.000	750.00	750.00
1.2.3	Mise en place d'une déviation dans les villages aux alentours, selon plans fourni par la DGMR, prise en charge des écriteaux au CEB mise en place replis nettoyage du matériel et retour au CEB	gl	1.000	910.00	910.00
Total - INSTALLATION					4'275.00
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
2.1	Raclage des accotements, largeur env. 10 cm, mise en dépôt des matériaux à proximité	m	40.000	3.00	120.00
2.2	Rabotage de revêtement bitumineux, chargement sur engin de transport				
2.3	Profondeur 0 à 40 mm, pour raccords aux entrées riveraines	m2	15.000	25.50	382.50
2.4	Profondeur 40 mm	m2	1'200.000	3.00	3'600.00
2.5	Plus-value pour travail contres bordures, pavés, murs	m	382.000	3.00	1'146.00
2.6	Brossage mécanique du support, aspiration des déchets	m2	1'200.000	1.02	1'224.00
2.7	Lavage du support à haute pression	m2	1'200.000	1.10	1'320.00
2.8	Coupe du revêtement à la scie, ép. jusqu' à 40 mm	m	24.600	7.38	181.55
2.9	Transport intermédiaire de matériaux, cubé sur engin de transport, y compris plus-value pour bennes	t	5.000	42.00	210.00
2.10	Evacuation des matériaux au centre de revalorisation de l'entreprise agréé par la DGE, taxe comprise. Cubé camion				
2.10.1	Matériaux terreux	m3	0.000	65.00	0.00
2.10.2	Matériaux bitumineux, HAP Jusqu'à 250 mg/kg d'enrobé, (selon art. 20 OLED)	t	105.600	36.00	3'801.60
2.11	Mise au profil d'élément en fonte				
2.11.1	Grilles, caniveaux d'écoulement capes de vannes	p	5.000	35.00	175.00
2.11.2	Couvercles de regard Ø 60cm	p	3.000	262.00	786.00
2.12	Préparation contre éléments de voirie				
2.12.1	Couvercles de regard Ø 60cm	p	9.000	90.00	810.00



Projet:	26-51x	Divers travaux			
Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
2.12.2	Grilles, caniveaux d'écoulement	p	5.000	87.00	435.00
2.12.3	Couvercles GATIC 100/100 cm	p	1.000	127.00	127.00
2.12.4	Cape de vanne	p	15.000	50.50	757.50
Total - TRAVAUX PREPARATOIRES					15'076.15
3	BETONS BITUMINEUX				
3.1	Fourniture et application d'un enduit d'accrochage, type émulsion de bitume CR 50	m2	1'200.000	1.50	1'800.00
3.2	Fourniture et application d'un lait de chaux	m2	1'200.000	0.25	300.00
3.3	Fourniture et pose à la finisseuse d'un tapis bitumineux à chaud, type :				
3.3.1	AC 11 S B 50/70	t	120.960	184.00	22'256.65
3.3.2	Fourniture et mise en place de treillis d'armature avec membrane intergrée type Greadseal Patch	m2	350.000	13.50	4'725.00
3.4	Fourniture et pose de joints bitumineux, section :				
3.4.1	10/30 mm	m	20.000	3.50	70.00
Total - BETONS BITUMINEUX					29'151.65
Total HT					48'502.80

En fonction de la nature des travaux qui nous sont confiés, sont applicables :

Les prescriptions et ordonnances légales et/ou

Les normes SIA et/ou

Les règles générales du tarif SSE (section VD) pour les travaux commandés en régie et/ou

Les conditions particulières suivantes :

Quantités et prix

Les quantités figurant dans nos offres sont estimatives, mais la facturation est établie sur la base de mètres contradictoires, sous réserve de spécifications particulières convenues, ou d'un projet de facture (attachement) formellement approuvé par le maître de l'ouvrage, voire tacitement si non contesté dans les 15 jours.

L'étendue et le type des dégradations de façades sont estimatives; elles feront l'objet d'un examen après le montage des échafaudages.

Nos offres sont basées sur les tarifs de main-d'œuvre, des matériaux et des transports en vigueur lors de leur établissement.

A défaut d'une spécification contraire, toute modification ultérieure de ces tarifs fera l'objet d'un décompte à charge ou en faveur du maître de l'ouvrage, conformément à la norme SIA.

Période d'exécution

A défaut d'être stipulée dans l'offre, la période d'exécution des travaux sera fixée en commun accord avec le maître de l'ouvrage (mandant).

Sous-traitance

L'ordre d'exécution (oral ou écrit) du mandant induit que notre intervention en sous-traitance a l'agrément du maître de l'ouvrage, en notre qualité de sous-traitant.

A défaut d'être stipulées dans l'offre, les prestations ci-dessous sont à la charge du mandant :

- la signalisation du chantier.
- les mesures de protection éventuelles.
- les autorisations spéciales éventuelles.
- les travaux préparatoires (coupes, mises à niveau de regards, etc...).
- le réglage et le compactage de la planie.
- la reconnaissance de la planie, avant la pose, par les parties (maître de l'ouvrage, mandant et sous-traitant), avec essai de portance, contrôles des niveaux et des pentes, etc...
- la mise à disposition éventuelle d'une place pour nos installations.
- les zones de nos interventions doivent être libres d'accès et de tout dépôt.

Sécurité

A défaut d'une convention écrite sur les mesures à prendre pour garantir la sécurité et la protection de la santé, les lois, ordonnances et normes SIA en vigueur s'appliquent.

Prestations non comprises

Sauf mention particulière stipulée dans nos offres, les prestations ci-dessous ne sont pas comprises ou sont du ressort et à la charge du mandant.

L'obtention des permis et des autorisations éventuellement requises.

Toutes les implantations nécessaires à la bonne exécution de nos prestations.

Les installations et les consommations d'eau et d'électricité.

La réservation d'un emplacement pour nos installations.

La mise à disposition d'un local comme dépôt et/ou vestiaire pour les travaux de maçonnerie, de transformation et d'entretien.

L'autorisation et les frais découlant de l'utilisation du domaine public ou privé, y compris places de parc.

La mise à disposition des relevés de toutes les installations et conduites existantes.

Les dégâts et les frais de remise en état qui découlent d'un accident sur des installations ou des conduites non signalées.

Les dégâts et les frais de remise en état des conduites endommagées ou sectionnées lors de percements commandés par le mandant.

L'abattage et l'élagage d'arbres, ainsi que l'enlèvement de buissons situés dans l'emprise des travaux.

L'évacuation ou le déplacement de tous dépôts gênant l'exécution des travaux.

Toute indemnisation pour gêne et/ou diminution de jouissance résultant d'une exécution normale de nos prestations.

Toutes mesures spéciales pour les travaux d'excavation, de chargement, d'évacuation, de traitement et d'élimination, y compris les taxes se rapportant à d'éventuels déblais pollués rencontrés lors de travaux de terrassement.

Toutes complications dues à des obstacles souterrains, à d'éventuels étayages nécessaires du fait de la qualité du terrain ou encore à la découverte d'autres complications (constructions enterrées, nappes d'eau, sites archéologiques, etc...).

Garanties

Toute réclamation éventuelle doit être transmise sans délai au siège de notre entreprise par le mandant.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux défauts pouvant survenir après la pose de revêtements bitumineux, du fait d'affaissements dus à la mauvaise qualité des graves de fondation, du manque de portance de la fondation et pour les défauts d'écoulement pour les surfaces ayant une pente < 2 %.

Nous garantissons une livraison de matériaux bitumineux conforme aux normes VSS et à notre système d'assurance qualité (ISO 9001:2000), ainsi qu'une exécution conforme à la commande.

Copyright

Tout document établi par notre société ne peut être copié ou utilisé à d'autres fins sans notre autorisation.

COMMUNE DE MONTRICHER
Administration communale
Rue du Bourg 3
1147 MONTRICHER

N/réf. VF/nn

Crissier, le 28 mai 2026

OFFRE N° 47185

Projet : 26-51x Divers travaux

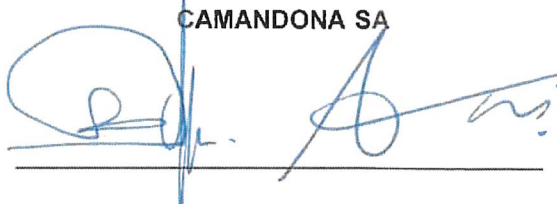
Concerne : Montricher, rue du Grand Faubourg
Réfection du trottoir en enrobé bitumineux

Total HT			31'107.70
TVA	8.10 %	31'107.70	2'519.70
Total TTC			33'627.40

Annexe(s) : Conditions généralesConditions de paiement :
à 30 jours : net
dès la date de facturation
Intérêt de retard : 5 % l'an

La présente offre prend en compte le prix des matériaux qui est pratiqué par nos fournisseurs à ce jour. Le coût des matières premières que nous utilisons fluctuant de manière subite et importante, nous sommes contraints de réserver une hausse correspondante du prix de nos prestations.

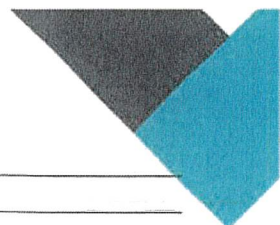
CAMANDONA SA



Pour adjudication des prestations de la présente offre
et approbation des conditions générales ci-annexées :

Timbre, raison sociale, date + signature(s)

Projet:	26-51x	Divers travaux			
Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant
1	Installation de chantier				
1.1	Installation de chantier nécessaire à l'exécution des travaux de génie civil	Etape	1.000	1'881.00	1'881.00
1.2	Installation de chantier pour équipe de revêtement bitumineux	Etape	1.000	1'003.00	1'003.00
TOTAL - Installation de chantier					2'884.00
2	Réfection du trottoir en enrobé bitumineux				
2.1	Sciage du revêtement bitumineux ép max 10 cm	m	42.800	7.80	333.85
2.2	Dégrappage du revêtement bitumineux y compris chargement ép max 10 cm.	m2	225.040	11.10	2'497.95
2.3	Dépose des bordures en granit y compris mise en stock à proximité et chargement du béton	m	33.300	23.10	769.25
2.4	Démolition des dépotoirs existants y compris chargement des grilles et du béton	pce	3.000	298.00	894.00
2.5	Creuse à la machine pour purge ponctuelle y compris chargement	m3	7.500	29.80	223.50
2.6	Transport intermédiaire par dumper aller et retour	m3	33.000	15.30	504.90
2.7	Evacuation des matériaux à la décharge y compris taxes (déblais bitumineux). HAP<250 mg/kg	t	49.500	34.40	1'702.80
2.8	Evacuation des matériaux à la décharge y compris taxes (déblais béton).	t	3.000	84.00	252.00
2.9	Evacuation des matériaux à la décharge y compris taxes (déblais terreux). Cube camion	m3	9.750	29.80	290.55
2.10	Réalisation dépotoirs type neuchatel ht 1.00 ml y compris mise en place d'une grille 3 cotés type VR 2933 et raccordement sur réseaux existants	pce	3.000	1'883.00	5'649.00
2.11	Repose de bordure mise en stock y compris pose sur béton type CP 250 kg/m3 et jointoiement au mortier	m	33.300	90.00	2'997.00
2.12	Fourniture de bordures en granit spéciales	m	3.000	55.00	165.00
2.13	Fourniture et mise en place de grave GNT 0/45 y compris compactage pour purge ponctuelle	m3	7.500	83.50	626.25
2.14	Façon de planie y compris apport de matière fine	m2	241.500	7.50	1'811.25
2.15	Fourniture et pose de revêtement bitumineux type Camaplace 11 recyclé à 80% Bitume 70/100 y compris compactage.	t	44.000	210.00	9'240.00
2.16	Fourniture et mise en place d'un joint bitumineux 10/30	m	42.800	3.85	164.80
2.17	Mise à la cote de capes de vannes	pce	4.000	25.40	101.60
TOTAL - Réfection du trottoir en enrobé bitumineux					28'223.70
Total HT					31'107.70



Projet:	26-51x	Divers travaux			
Pos.	Description	Un.	Quantité	Prix	Montant

En fonction de la nature des travaux qui nous sont confiés, sont applicables :

Les prescriptions et ordonnances légales et/ou

Les normes SIA et/ou

Les règles générales du tarif SSE (section VD) pour les travaux commandés en régie et/ou

Les conditions particulières suivantes :

Quantités et prix

Les quantités figurant dans nos offres sont estimatives, mais la facturation est établie sur la base de métrés contradictoires, sous réserve de spécifications particulières convenues, ou d'un projet de facture (attachement) formellement approuvé par le maître de l'ouvrage, voire tacitement si non contesté dans les 15 jours.

L'étendue et le type des dégradations de façades sont estimatives; elles feront l'objet d'un examen après le montage des échafaudages.

Nos offres sont basées sur les tarifs de main-d'œuvre, des matériaux et des transports en vigueur lors de leur établissement.

A défaut d'une spécification contraire, toute modification ultérieure de ces tarifs fera l'objet d'un décompte à charge ou en faveur du maître de l'ouvrage, conformément à la norme SIA.

Période d'exécution

A défaut d'être stipulée dans l'offre, la période d'exécution des travaux sera fixée en commun accord avec le maître de l'ouvrage (mandant).

Sous-traitance

L'ordre d'exécution (oral ou écrit) du mandant induit que notre intervention en sous-traitance a l'agrément du maître de l'ouvrage, en notre qualité de sous-traitant.

A défaut d'être stipulées dans l'offre, les prestations ci-dessous sont à la charge du mandant :

- la signalisation du chantier.
- les mesures de protection éventuelles.
- les autorisations spéciales éventuelles.
- les travaux préparatoires (coupes, mises à niveau de regards, etc...).
- le réglage et le compactage de la planie.
- la reconnaissance de la planie, avant la pose, par les parties (maître de l'ouvrage, mandant et sous-traitant), avec essai de portance, contrôles des niveaux et des pentes, etc...
- la mise à disposition éventuelle d'une place pour nos installations.
- les zones de nos interventions doivent être libres d'accès et de tout dépôt.

Sécurité

A défaut d'une convention écrite sur les mesures à prendre pour garantir la sécurité et la protection de la santé, les lois, ordonnances et normes SIA en vigueur s'appliquent.

Prestations non comprises

Sauf mention particulière stipulée dans nos offres, les prestations ci-dessous ne sont pas comprises ou sont du ressort et à la charge du mandant.

L'obtention des permis et des autorisations éventuellement requises.

Toutes les implantations nécessaires à la bonne exécution de nos prestations.

Les installations et les consommations d'eau et d'électricité.

La réservation d'un emplacement pour nos installations.

La mise à disposition d'un local comme dépôt et/ou vestiaire pour les travaux de maçonnerie, de transformation et d'entretien.

L'autorisation et les frais découlant de l'utilisation du domaine public ou privé, y compris places de parc.

La mise à disposition des relevés de toutes les installations et conduites existantes.

Les dégâts et les frais de remise en état qui découlent d'un accident sur des installations ou des conduites non signalées.

Les dégâts et les frais de remise en état des conduites endommagées ou sectionnées lors de percements commandés par le mandant.

L'abattage et l'élagage d'arbres, ainsi que l'enlèvement de buissons situés dans l'emprise des travaux.

L'évacuation ou le déplacement de tous dépôts gênant l'exécution des travaux.

Toute indemnisation pour gêne et/ou diminution de jouissance résultant d'une exécution normale de nos prestations.

Toutes mesures spéciales pour les travaux d'excavation, de chargement, d'évacuation, de traitement et d'élimination, y compris les taxes se rapportant à d'éventuels déblais pollués rencontrés lors de travaux de terrassement.

Toutes complications dues à des obstacles souterrains, à d'éventuels étayages nécessaires du fait de la qualité du terrain ou encore à la découverte d'autres complications (constructions enterrées, nappes d'eau, sites archéologiques, etc...).

Garanties

Toute réclamation éventuelle doit être transmise sans délai au siège de notre entreprise par le mandant.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux défauts pouvant survenir après la pose de revêtements bitumineux, du fait d'affaissements dus à la mauvaise qualité des graves de fondation, du manque de portance de la fondation et pour les défauts d'écoulement pour les surfaces ayant une pente < 2 %.

Nous garantissons une livraison de matériaux bitumineux conforme aux normes VSS et à notre système d'assurance qualité (ISO 9001:2000), ainsi qu'une exécution conforme à la commande.

Copyright

Tout document établi par notre société ne peut être copié ou utilisé à d'autres fins sans notre autorisation.